

Médiateur-rice social-e

TYPE DE POSTE	MÉTIER	CADRE D'EMPLOI
Contrat à Durée Déterminée	Animation	Animateurs territoriaux
TEMPS DE TRAVAIL	DATE LIMITÉE DE CANDIDATURE	CATÉGORIE
100.00	11-01-2026	

Médiateur-rice social-e

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

PÔLE PRÉVENTION URBAINE

Cadre d'emploi : Animateur

Fonction : Médiateur-rice social-e (7 postes)

Temps de travail : 100 %

IFSE : GF 5: 350€ brut mensuel

Durée du contrat : CDD du 01/02/26 au 31/12/26

Lieu des postes de travail : Hôtel de Ville de Grenoble / DT 1 – 10, rue Abbé Grégoire 38000 Grenoble /

Référence du poste à rappeler : 12_2025_B_NP

Date limite de candidature : 11-01-2026

CONTEXTE

La Ville de Grenoble place la prévention et la médiation sociale au cœur de ses actions pour renforcer le vivre-ensemble, la cohésion sociale et la tranquillité publique dans les espaces du quotidien.

Rattachée au Pôle prévention urbaine au sein de la Direction Prévention et Gestion des Risques (DPGR), la médiation sociale s'inscrit dans une approche de prévention urbaine fondée sur la présence active sur le terrain, l'écoute des habitant-es et la régulation des tensions du quotidien. Elle contribue à tisser du lien social, à prévenir les conflits et à favoriser le dialogue entre habitant-es, institutions et partenaires locaux. Elle repose sur la neutralité, la bienveillance, l'impartialité et la confidentialité du médiateur ou de la médiatrice.

De juin à novembre 2025, le Pôle prévention urbaine a expérimenté la mise en place d'une équipe interne de médiateurs-trices sociaux, intervenant essentiellement l'après-midi et en soirée, sur plusieurs quartiers et espaces publics grenoblois : parcs et jardins, rues et places du centre-ville, bibliothèques municipales, abords des collèges... Fortes des résultats de cette première année, la Ville souhaite reconduire l'expérimentation sur toute l'année 2026 en renforçant l'équipe de médiateurs et de médiatrices, sous l'égide du Coordinateur et de la Cheffe de projet médiation

MISSIONS

1. Être un relais de proximité auprès des habitant-es

- Favoriser le dialogue, l'écoute et la communication dans les espaces publics à travers l'aller vers.
- Être présent-e lors de temps de rencontre et de solidarité (ex : distribution des Restos du Coeur ou autres dispositifs partenaires).
- Soutenir la vie sociale locale et encourager les initiatives de quartier (animations, événements, mini-projets participatifs).
- Faciliter l'accès aux droits et aux services, renforcer la citoyenneté et l'autonomie.
- Participer aux événements locaux (repas de quartier, fête de la musique, etc.).

2. Prévenir les tensions et contribuer à la tranquillité publique

- Assurer une présence active et rassurante sur le terrain.
- Identifier et réguler les situations conflictuelles du quotidien.
- Rappeler les règles de vie collective et de respect mutuel.
- Apaiser les relations de voisinage, prévenir les incivilités et les dégradations.

3. Observer, informer et alerter

- Contribuer à la veille sociale et technique sur le territoire.
- Rédiger des comptes-rendus quotidiens de l'activité pour faire remonter les observations de terrain (via l'application Kobo).
- Partager des constats réguliers avec la coordination et les partenaires.

4. Missions en développement

- Création de permanences au sein des Maisons des Habitants (MDH), afin de renforcer la présence de proximité et l'écoute directe des habitant-es.
- Intervention sur les conflits de voisinage, en coordination avec les partenaires de terrain et les services municipaux concernés (sous réserve de validation).
- Mise en place d'une modalité d'appel des médiateur-trices par les usager-es.

Formation et accompagnement

Les médiateurs bénéficieront d'une formation certifiante obligatoire animée par France Médiation, composée de 6 modules : posture professionnelle, communication, gestion de conflits, connaissance des publics, travail en réseau, etc. Cette formation vise à consolider les compétences et à valoriser le parcours professionnel de chaque agent-e.

Des formations additionnelles pourront être proposées au cours de l'année (premiers secours, accès aux droits, sécurité, violences sexistes et sexuelles...).

PROFIL

1. Savoir faire :

- Niveau Bac minimum
- Bonne connaissance du territoire grenoblois et de ses acteurs associatifs.
- Capacité à dialoguer, écouter et créer du lien.
- Une connaissance des droits fondamentaux, du cadre juridique et des gestes de premiers secours serait un plus.
- Très bonne maîtrise de l'expression orale



- Sens du service public et du contact humain.
- Capacité à gérer les situations sensibles et conflictuelles.
- Calme, discernement et intelligence émotionnelle.
- Esprit d'équipe, rigueur et adaptabilité.
- Respect du devoir de réserve et de neutralité.
- Bonne condition physique.

CONDITION DE TRAVAIL

La Ville de Grenoble favorise des conditions et une adaptation du temps de travail afin de répondre aux exigences d'un service public de qualité, et à la meilleure conciliation possible entre vie professionnelle et personnelle :

- Temps de travail hebdomadaire :
 - 35h35, ouvrant droit à 4 jours de repos, avec possibilité d'organiser la semaine sur 5 ou 4,5 jours, sous réserve des nécessités de service
 - et 25 jours de congés annuels et 2 jours de congés dit de fractionnement
- Horaires décalés :
 - horaire hivernal : 10h-18h00 (2 jours) – 1h de pause méridienne / 14h-21h (3 jours).
 - horaire estival : 10h-18h00 (2 jours) – 1h de pause méridienne / 15H30-22H30 (3 jours).
 - Possibilité de travailler au-delà des horaires habituels en fonction des besoins du service.
 - Jours de travail : du mardi au samedi.
- Temps de présence important sur le terrain.
- Vélo, téléphone portable et tenue vestimentaire fournis par la Ville.
- Déplacements à vélo à pied sur l'ensemble du territoire Grenoblois.
- Possibilité de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et le congé de solidarité familiale,
- Possibilité d'autorisation spéciale d'absence pour examens médicaux dans le cas de pathologie lourdes ou de règles douloureuses,
- Possibilité participation employeur à la mutuelle santé et prévoyance,
- Participation financière employeur aux espaces de restauration collectifs conventionnés
- Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% (dans la limite de 101€/mois) sur vos abonnements MTAG, Transisère, SNCF et Métrovélo...; cumul possible avec le Forfait Mobilités Durables montant maximum de 300 € / an,
- Sport au travail : 1 heure hebdomadaire fixe comprise dans le temps de travail parmi les activités proposées par la collectivité
- Pour les contrats supérieurs à 6 mois :
- Prime fin d'année (13ème mois proratisé au nombre de mois du contrat)
- Comité des Œuvres Sociales (chèques vacances, tarifs réduits voyages et spectacles)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec :

Monsieur Mathias ROUSSEL, coordinateur médiation sociale – mathias.rousseau@grenoble.fr

06.66.15.05.21

Madame Yasmine FRANJULIEN, cheffe de projet médiation sociale – yasmine.franjulien@grenoble.fr

06.07.12.04.06.



CANDIDATER

